

Châteauguay, le 2 février 2010 – Carole Freeman invite les municipalités de sa circonscription à se doter d'un processus de consultation publique en matière d'implantation de tours de télécommunication afin d'éviter des situations semblables à celle vécue à Châteauguay au printemps dernier.

Récemment, la compagnie Vidéotron a annoncé avoir passé des ententes avec plusieurs villes du Québec, notamment avec Brossard et Saint-Rémi, pour ne pas avoir à se soumettre au processus de consultation publique, une situation déplorable et irresponsable selon **Carole Freeman**. Pour la députée, la population doit absolument être consultée.

« Deux éléments fondamentaux sont en cause ici. Plusieurs études indiquent qu'il existe des risques liés à l'exposition continue aux micro-ondes. Jusqu'à ce que nous sachions ce qui en est, le principe de précaution doit primer quand il est question de construire en milieu résidentiel ou encore à proximité d'un lieu fréquenté par des enfants. Pour le moins, la population doit être informée des risques. Ces tours constituent aussi une pollution de l'environnement visuel pour tous les résidents et l'emplacement doit, à mon sens, faire l'objet d'un choix collectif », a fait valoir la députée.

Un guide à l'intention des municipalités est disponible au bureau de la députée. De plus, elle appelle les citoyens à la vigilance et offre les services de son bureau aux citoyens pour obtenir de l'information sur leurs droits et les actions qu'ils peuvent entreprendre.

Sensibiliser les municipalités

Profitant de sa tournée de consultation prébudgétaire, la députée Carole Freeman a tenu à aborder la question du processus de consultation publique avec chacune des villes de sa circonscription « en moins d'un an, deux villes ont été aux prises avec l'attitude cavalière adoptée par les compagnies de téléphonie cellulaire lorsqu'il est temps d'implanter leurs tours. Il est primordial que chaque ville se dote d'un processus de consultation publique pour assurer que l'installation se fait dans le respect de la volonté de la collectivité », a affirmé la députée.

Le printemps dernier, une coalition entre la députée Carole Freeman, le comité de citoyen, la ville et le groupe SEMO avait été nécessaire pour faire obstacle à la construction d'une antenne à proximité des résidences « Nous avons dû travailler de toute urgence avec le comité citoyen de Châteauguay et la ville pour nous opposer à la construction de la tour du boulevard Saint-Francis. Dans ce cas, l'absence de processus de consultation publique et une erreur administrative avaient permis à la compagnie Rogers de procéder sans trop d'ennuis avant notre intervention », rappelle madame Freeman.

Récemment, l'érection d'une tour dans un quartier résidentiel de Mercier et à proximité d'un hôpital vétérinaire a été contestée grâce à la vigilance des citoyens et de la ville. La députée a rencontré le maire à cet effet la semaine dernière et compte suivre le dossier de près.

Guillaume Legendre
Adjoint principal
Bureau de Me Carole Freeman
Députée fédérale de Châteauguay – Saint-Constant
253, boulevard Anjou
Châteauguay (Québec) J6J 2R4
Téléphone : 450 691 7044
Fax : 450 691 3114
Courriel : freemC1A@parl.gc.ca